

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN
Le MARDI 28 SEPTEMBRE à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de SARRIGNE, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la MAIRIE de SARRIGNE, en session ordinaire, sous la présidence de Sébastien BODUSSEAU, Maire de SARRIGNE.

DATE DE CONVOCATION : 22/09/2021

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

PRESENTS : 14

Mesdames et Messieurs : DUPERRAY Guy, ENON Eric, GUILLET Sébastien, PASQUIN Laëtitia, PASSELANDE Jean-Noël, GUICHETEAU Laëlia, DRONIOU Isabelle (à partir de 20 heures 29), SINEAU Lucienne, NEGREL Isabelle, PITON Julien, POUPONNEAU Philippe, ROLAND Roselyne. ONILLON Denise.

Absents excusés et représentés :

BEUGNON Thibault par NEGREL Isabelle

DRONIOU Isabelle par GUICHETEAU Laëlia jusqu'à 20 heures 29

Absents excusés : Néant

Absents : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : PASSELANDE Jean-Noël

Affiché le 01/10/2021

Compte rendu de la réunion du 31 Août 2021 : Concernant l'éventuel versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes en cas de déficit constaté sur le bilan du concert pour les 100 ans de la naissance de Georges BRASSENS, Monsieur ENON demande que soit précisé le fait que le Comité des Fêtes n'a pas sollicité de subvention en 2021.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle les échanges positifs avec la commune du Plessis-Grammoire, sur le projet de mutualisation des services (périscolaires, administratifs, médiathèque...)

Déjà la mutualisation fonctionne, notamment au niveau des activités sociales (petite-enfance avec la mini crèche, le RAM et l'enfance avec l'ALSH et échanges avec l'accueil jeunesse, et depuis peu dans le cadre du Contrat Territorial Global.

Sans pour autant vouloir créer une commune nouvelle, qui de toute manière n'est pas envisageable (pas de continuité territoriale entre nos 2 communes), le projet consistait, par le biais d'une « ENTENTE », au 1^{er} janvier 2022, à mutualiser les personnels administratifs (secrétaire générale et accueil), périscolaires des deux communes ;

Après plusieurs réunions des 2 COPIL des deux communes, l'idée prenait forme : chaque commune conservait son identité, son indépendance, mais la mutualisation par une entente permettait de dynamiser les services à moindre coût...

Si au niveau des services techniques, il est préférable d'attendre le transfert total de la compétence voirie à Angers Loire Métropole, qui doit se réaliser au 1^{er} janvier 2022 :

Un désaccord subsiste concernant les services administratifs, au niveau du remplacement du poste de notre secrétaire générale, qui part à la retraite au 1^{er} janvier 2022, pour lesquels Sarrigné n'est pas favorable en l'état actuel du projet. Les Elus de Sarrigné ont informé les élus du Plessis Grammoire de leur position.

Puis les élus du Plessis Grammoire ont réagi et envoyé leur position par écrit, indiquant l'abandon du projet d'entente, ce qui a étonné les Elus de Sarrigné.

Ces derniers regrettent qu'une Entente ne puisse se mettre en place au 1^{er} janvier 2022, même si celle-ci n'aurait concerné que les services administratifs d'accueil, les services périscolaires et la

médiathèque, dans un premier.

Les Elus de Sarrigné espèrent sincèrement pouvoir à nouveau discuter avec les élus du Plessis Grammoire, car ils considèrent que cet abandon ne doit pas être définitif mais seulement reporté.

DELIBERATIONS

2021-09-01 – Décision Modificative n° 1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que :

La facture ATELIER RICHET pour les stores de la salle des fêtes pour un montant de 2.579.40 € correspond bien au devis.

Cette somme était bien prévue au budget primitif sur l'opération 3 ERP, mais entre temps, nous avons réglé une facture pour la WIFI (190 €) à l'ordre de SOS INFORMATIQUE

Il manque donc 190 € sur le budget au niveau de cette opération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de VOTER la décision modificative suivante :

Opération 3 ERP Compte 2138 – 62	+ 190,00 €
Opération Salle des Fêtes – compte 2138 – 57	- 190,00 €

2021-09-02 – Rapport sur la collecte et le traitement des déchets :

Après avoir pris connaissance du rapport établi par la Communauté d'Agglomération « Angers Loire Métropole » concernant la collecte des déchets pour l'année 2020, et en soulignant que la TEOM a baissé cette année,

LE CONSEIL MUNICIPAL en PREND ACTE

Madame DRONIOU Isabelle rejoint la réunion à 20 h 29.

2021-09-03 – Convention pour activités séniors :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'une subvention de 4.700 € auprès de la Conférence des Financeurs, du Conseil Départemental du Maine et Loire, afin d'organiser des activités pour les Séniors de la commune. C'est pourquoi il est envisagé un programme pour les plus de 60 ans, par le biais de la section « La Joie de Vivre » de l'association Club Loisirs Détente, après les vacances de la Toussaint 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE les devis présentés pour les activités suivantes :

Activité physique avec encadrant gym douce,
Atelier cuisine pour un montant de 1.000 €,
Séances de sophrologie pour un montant de 800 €
Et l'achat de matériel divers pour ces activités.

INFORMATIONS

. **Angers Loire Habitat** : Le projet de construction de 9 logements individuels (locatif social et accession sociale) sur la deuxième tranche du Lotissement du Bois Jarry est présenté aux Elus :

. **Zone Mixte de la rue de la Vallée** : Madame PASQUIN présente le projet de note d'orientation qui sera transmis aux éventuels aménageurs. Un retour d'avis sur le sujet est demandé aux Elus avant le 9 octobre prochain.

. **Rue du Tertre** : Ces travaux avancent bien et devraient être terminés pour la 1^{ère} phase enfouissement réseau vers le 15 octobre. Une 2^e phase devrait enchaîner très rapidement (SIEML...)

. **Rentrée scolaire** : Les effectifs sont sensiblement égaux à ceux de l'an dernier.

Quelques dysfonctionnements ont été constatés du fait des changements importants dans les personnels enseignants et périscolaires (5 nouveaux agents sur 7). Mais cela s'améliore chaque jour, le temps que tout le monde s'adapte.

Monsieur BEUGNON, Conseiller Municipal délégué à la vie scolaire et à la vie sociale, considérant l'évolution de ses obligations professionnelles, se voit contraint de ne plus assurer cette mission. Son remplacement sur ses délégations est en cours de discussion.

Semaine Bleue, avec la commune de LOIRE-AUTHION : Aucune inscription n'a été enregistrée en mairie à ce jour. Les élus de Sarrigné espèrent que nos séniors vont s'inscrire pour profiter gratuitement de ces 3 événements (le 1^{er} aura lieu le 05/10/2021)

Inauguration de la Médiathèque : Très belle Inauguration en présence d'élus de Sarrigné, de notre conseiller départemental, de la responsable de Bibliopôle et de tous acteurs de la médiathèque (bénévoles et agent communal). Cette inauguration s'est terminée par un verre de l'amitié et surtout un magnifique spectacle concert gratuit (Les Beatles et leur époque) en présence d'une cinquantaine de sarrignéens et celle de l'APE. Toutefois, Monsieur le Maire regrette l'absence de Conseillers Municipaux.

Concert « Brassens D'Abord », avec Alain BRISEMONTIER : Monsieur le Maire invite les Elus à s'inscrire rapidement, ainsi que les habitants de Sarrigné, à cette exceptionnelle et magnifique manifestation du 23 octobre 2021, à Sarrigné, dans la salle des fêtes Michel BERGER..

Les Echos d'Octobre 2021 : Monsieur GUILLET attend en urgence les articles.

Questions Diverses :

Les Elus sont informés sur les recherches en cours de personnel remplaçant pour les services techniques.

DATES A RETENIR

01/10/2021 : Départs en retraite P. DUPERRAY et I. ALIX

18/10/2021 : Invitation des Elus des communes d'Angers Loire Métropole à 18 heures

21/10/2021 : Conseil Municipal à 19 h 30

23/10/2021 : Concert Hommage à G. Brassens

11/11/2021 : Commémoration de l'Armistice

La séance est levée à 21 heures 58.